

À renvoyer au conseil municipal de	À remplir par la commune	
	Modtaget	Journalnummer
	<p>Élections européennes 2014</p> <p>Demande d'inscription sur la liste électorale communale d'un citoyen d'un autre État membre de l'Union européenne résidant au Danemark</p>	

Demandeur

Attention ! Voir les instructions au verso !

Prénom(s) et nom de famille	N° état civil danois
Adresse au Danemark	Nationalité

**Avez-vous été domicilié(e) dans votre pays d'origine par le passé ?
(Veuillez cocher l'une des rubriques)**

Non

Oui

Si oui, veuillez indiquer votre dernière adresse dans votre pays d'origine

**Par le passé, avez-vous été inscrit(e) sur les listes électorales liées à des élections européennes dans votre pays d'origine ?
(Veuillez cocher l'une des rubriques)**

Non

Oui

Si oui, veuillez indiquer la dernière circonscription électorale, la dernière commune ou le dernier district électoral dans votre pays d'origine

Déclaration et signature du demandeur

Je soussigné déclare par la présente que je n'entends exercer mon droit de vote aux élections européennes qu'au Danemark	
Numéro de téléphone la journée	Date et signature

En vertu de l'article 163 du code pénal danois, toute fausse déclaration écrite est passible d'une peine d'amende ou d'emprisonnement allant jusqu'à quatre mois.

INSTRUCTIONS

sur le droit de vote des citoyens d'un autre État membre de l'Union européenne¹⁾ possédant leur domicile permanent au Danemark aux élections européennes du dimanche 25 mai 2014 au Danemark et sur leur inscription sur les listes électorales en vue desdites élections

1. Conditions liées au droit de vote

Les citoyens européens qui possèdent leur domicile fixe au Danemark et qui sont âgés de 18 ans accomplis au plus tard le jour des élections ont le droit de participer aux élections européennes au Danemark. Les personnes mises sous tutelle avec perte de leur capacité juridique aux termes de l'article 6 de la loi danoise sur les tutelles (interdiction légale) n'ont pas le droit de participer aux élections.

Dans la mesure où vous êtes inscrit(e) au registre de l'état civil danois (CPR), vous êtes réputé(e) posséder votre domicile permanent au Danemark.

2. Pour participer aux élections, vous devez tout d'abord vous inscrire sur les listes électorales

Afin de pouvoir exercer votre droit de vote (c.-à-d. afin de pouvoir voter), vous devez être inscrit(e) sur les listes électorales.

Les citoyens européens peuvent uniquement être admis sur les listes sur demande. La raison en est que les citoyens européens résidant dans un autre État membre que leur pays d'origine ont normalement la possibilité de décider s'ils souhaitent participer aux élections dans leur pays d'origine ou dans le pays de leur domicile. Néanmoins, vous ne pouvez voter que dans un seul pays et ne pouvez donc pas voter à la fois au Danemark et dans un des autres membres de l'Union européenne.

Si vous souhaitez participer aux élections européennes au Danemark, vous devez donc fournir les informations indiquées sur le recto du formulaire de demande et renvoyer votre demande à la commune de votre domicile.

Si vous étiez inscrit(e) **sur les listes électorales lors des élections européennes en 2009**, vous ne devez plus introduire de nouvelle demande d'inscription pour les élections du dimanche 25 mai 2014, à moins que, dans l'intervalle, vous n'avez quitté le Danemark pour vous installer à l'étranger, dans les Îles Féroé ou au Groenland ou n'avez demandé à être rayé(e) des listes électorales. Veuillez vous reporter aux points 5 et 6.

3. Échéance

Votre commune doit avoir reçu votre demande au plus tard le **mardi 22 avril 2014**.

Toutefois, si, **entre le mercredi 16 avril 2014 et le mardi 22 avril 2014, tous deux inclus** :

- 1) vous avez déclaré auprès de votre commune d'accueil tout emménagement au Danemark opéré au plus tard le mardi 15 avril 2014 ;

- 2) vous avez emménagé au Danemark et déclaré votre emménagement auprès de votre nouvelle commune ;
- 3) vous avez acquis la nationalité de l'un des autres États membres de l'Union européenne ; ou
- 4) vous avez obtenu l'annulation de votre mise sous tutelle avec perte de votre capacité juridique aux termes de l'article 6 de la loi danoise sur les tutelles (c.-à-d. annulation de toute interdiction légale), votre commune doit avoir reçu le formulaire de demande dûment complété au plus tard le **mardi 29 avril 2014**.

4. Traitement de votre demande

Votre demande sera traitée et acceptée ou rejetée par la commune de votre domicile. Si vous ne complétez pas toutes les informations requises sur le formulaire ou si les informations ne correspondent pas à celles figurant au registre de l'état civil danois (CPR), votre commune vous en informera et vous demandera des renseignements complémentaires.

5. En cas d'acceptation de votre demande

Dans la mesure où votre demande d'inscription sur les listes électorales est acceptée, vous serez inscrit(e) sur les listes aussi longtemps que vous habitez au Danemark. Dès lors, vous serez automatiquement (c.-à-d. sans en refaire la demande) inscrit(e) sur les listes électorales pour les élections européennes à venir à condition que vous n'avez pas quitté le Danemark dans l'intervalle pour vous installer dans un autre pays, au Groenland ou dans les Îles Féroé.

6. Suppression des listes électorales

Vous pouvez à tout moment demander à la commune de votre domicile de vous rayer des listes électorales. Afin de pouvoir être rayé(e) des listes électorales pour les élections européennes du 25 mai 2014, vous devez en avoir introduit la demande auprès de votre commune au plus tard le **vendredi 9 mai 2014**.

7. Instructions spéciales pour les citoyens danois endossant la nationalité d'un autre État membre de l'Union européenne

Si vous êtes un citoyen danois domicilié au Danemark qui a endossé la nationalité d'un autre État membre de l'Union européenne, vous pouvez être inscrit sur les listes électorales au Danemark en application des règles décrites ci-avant si vous en introduisez la demande auprès de la commune de votre domicile au plus tard le **vendredi 9 mai 2014**.

¹⁾ Les autres États membres de l'Union européenne sont les suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumaine, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie et Suède.